Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 037-213700313-20260909-D2026_133-DE

ville de BOURGUEIL

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
Arrondissement de CHINON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 septembre à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqués le 3 septembre 2026, se sont réunis à la salle du conseil municipal de Bourgueil, sous la présidence de Monsieur Benoît BARANGER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents :	21
Nombre de conseillers votants :	**26**

Présents : Benoît BARANGER, Emmanuelle VEILLE, Magali L'HERMITE, Thierry GASNIER, Marie-Aude BOURDIN, Frédéric ROCHE, Catherine ECHAPT, Gilles PELLÉ, Jackie FORASTIER, Sylvie JACOB, Francis SIREAU, Alain JAMET, Nadine LEROYER, Frédéric BLANC, Jocelyn RAULOT, Catherine TENDRON, François LAUBIE-BOUCHON, Cécilia PATARD, Laurie CHARLE, Yoann GUILLONNEAU, Lise VEILLE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
M. Jean-Baptiste THOUET a donné pouvoir à M. Benoît BARANGER
Mme Nicole LOIRE MOREAU a donné pouvoir à M. Gilles PELLÉ
Mme Yannick TRITT a donné pouvoir à Mme Emmanuelle VEILLE
M. Philippe FAISANT a donné pouvoir à M. Jackie FORASTIER
Mme Cécile PICHOT a donné pouvoir à Mme Catherine ECHAPT

Absent :
M. Joris BOSSÉ

Secrétaire de séance : Madame Catherine TENDRON est désignée pour remplir cette fonction.

D2026_133 ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE – VEGETALISATION DES FACADES ET PIEDS DE MUR DE L'ESPACE HUBLIN - CONVENTION TYPE PORTANT PERMIS DE VEGETALISER LES FACADES DE MAISONS

Rapporteur : Monsieur Thierry GASNIER, adjoint en charge des projets structurants de la commune

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre du projet du projet de végétalisation de l'Espace Hublin, la ville de Bourgueil souhaite proposer aux habitants riverains de la rue Victor Hugo, rue Rabelais et de la place Hublin de participer à la mise en valeur de leur environnement et cadre de vie, ainsi qu'au projet de renaturation de ce secteur de la commune, par une action de fleurissement des façades de leur maison.

Cette action de sensibilisation et d'incitation des habitants doit contribuer à l'embellissement du cadre bâti de la commune ainsi qu'à la valorisation et la promotion de son image comme lieu de vie agréable.

A cet effet, la commune de Bourgueil invite les riverains à participer au projet de végétalisation de l'Espace Hublin en permettant l'installation de plantes grimpantes en pieds de murs de leurs habitations qui bordent l'espace public et participer ainsi au fleurissement de la commune.

Il est ainsi demandé au conseil municipal d'approuver le principe et les termes de la convention autorisant la mise en place du fleurissement des façades de maisons des habitants riverains de la rue Victor Hugo, rue Rabelais et de la place Hublin.

Au vu de ces éléments,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,
VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment les articles L.126-2 et L.126-3 et R.126-1,
CONSIDERANT que les façades participent à la perception et à la qualité des espaces publics,
CONSIDERANT que les opérations de fleurissement de façades menées par la ville de Bourgueil permettent l'entretien, la mise en valeur du patrimoine architectural et améliorent le cadre de vie de la commune,

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 037-213700313-20260909-D2026_133-DE

CONSIDERANT que la ville de Bourgueil propose à ses habitants le fleurissement de la façade de leur habitation à titre gratuit, pour une durée indéterminée,
CONSIDERANT la nécessité de conventionner les modalités d'installation du fleurissement des façades privées, entre la ville de Bourgueil et le/les propriétaire(s),
CONSIDERANT que cette convention ne fait l'objet d'aucune contrepartie financière.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, par 26 voix POUR, à l'unanimité :

☐ **APPROUVE** le principe de mise en œuvre du fleurissement de façades de maisons privées par la ville de Bourgueil, rue Victor Hugo, rue Rabelais et place Hublin.
☐ **APPROUVE** les termes du projet de convention type, à intervenir entre la ville de Bourgueil et le ou les propriétaire(s) intéressé(s), acceptant l'installation de dispositifs de fleurissement sur la façade de leur maison.
☐ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et effectuer toutes les formalités administratives, techniques et financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ANNEXE :
Convention

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance le 9 septembre 2026

Certifié exécutoire compte tenu de
La publication ou notification le :

La secrétaire de séance
Catherine TENDRON

Le Maire,
Benoît BARANGER